



## Conseil économique et social

Distr. générale  
3 décembre 2014  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

#### Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

Vingt et unième session

Genève, 16 et 17 février 2015

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Orientations stratégiques et programme de travail**

### **Programme de travail pour 2015-2016 du Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)**

**Document soumis par le Bureau du CEFACT-ONU pour décision**

#### *Résumé*

Le présent document présente le Programme de travail pour 2015-2016 du Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU).

Il est soumis par le Bureau du CEFACT-ONU à la vingt et unième session de la Plénière pour examen et approbation.



## I. Introduction

1. Le présent document présente le Programme de travail pour 2015-2016 du CEFACT-ONU<sup>1</sup>.
2. Il est soumis par le Bureau du CEFACT-ONU à la vingt et unième session de la Plénière pour examen et approbation, et pour une approbation par la suite du Comité exécutif de la CEE.
3. Il est conforme à l'approche de gestion rationalisée axée sur des projets adoptée à la dix-huitième session de la Plénière, en février 2012, et à la version révisée du document de référence intitulé «Structure, mandat, cahier des charges et procédures du CEFACT-ONU» (ECE/TRADE/C/CEFACT/2010/15/Rev.5). Le Programme de travail pour 2015-2016 est également en conformité avec le document «Un cadre stratégique pour les activités du CEFACT-ONU» (ECE/TRADE/C/CEFACT/2015/7).
4. Les activités découlent des besoins qu'expriment les États membres et des recommandations faites par le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) au CEFACT-ONU.

## II. Principaux éléments de la mission et du mandat du CEFACT-ONU

5. Le CEFACT-ONU a pour mission de proposer «des procédés simples, transparents et efficaces pour le commerce mondial».
6. Dans le cadre du Conseil économique et social de l'ONU, la CEE coordonne les recommandations sur la facilitation du commerce et les normes relatives aux transactions électroniques, qui concernent les processus administratifs des secteurs public et privé pouvant favoriser l'expansion du commerce international et des services associés. À cette fin, le CEFACT-ONU a été créé en tant qu'organe intergouvernemental subsidiaire de la CEE et a reçu pour mandat d'élaborer un programme de travail de portée mondiale pour améliorer la coordination et la coopération mondiales dans ces domaines.
7. Le CEFACT-ONU appuie les activités visant à améliorer la capacité des entreprises, du commerce, des organisations administratives, des économies développées, en développement et en transition d'échanger efficacement des produits et des services utiles. L'accent est principalement mis sur la facilitation des transactions nationales et internationales, grâce à la simplification et l'harmonisation des processus, des procédures et des flux d'information, et de contribuer ainsi à la croissance du commerce mondial.

---

<sup>1</sup> Pour l'élaboration du présent Programme de travail, des informations importantes ont été tirées de plusieurs documents, dont «Structure, mandat, cahier des charges et procédures du CEFACT-ONU» (ECE/TRADE/C/CEFACT/2010/15/Rev.5), «Programme de travail 2014 du Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques» (ECE/TRADE/C/CEFACT/2014/8), «Towards an integrated strategy for UN/CEFACT» (ECE/TRADE/C/CEFACT/2006/5), «Un cadre stratégique pour les activités du CEFACT-ONU» (ECE/TRADE/C/CEFACT/2014/7), «Voie à suivre pour le CEFACT-ONU» (ECE/TRADE/C/CEFACT/2014/Misc.2) et le projet de rapport intitulé «Report of the Centre for Trade Facilitation and Electronic Business on its twentieth session» (ECE/TRADE/C/CEFACT/2014/2).

8. Le CEFACT-ONU offre l'occasion aux experts des secteurs public et privé de travailler ensemble sous la direction de sa Plénière et de son Bureau à l'élaboration d'un ensemble de recommandations et de normes disponibles sans frais, qui peuvent aider à réduire les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce. Ses experts mettent en œuvre des projets faisant partie de programmes de travail approuvés par la Plénière, en recourant à un processus d'élaboration ouvert, dans le respect des droits de propriété intellectuelle et d'un code de conduite.

### III. Cadre stratégique et principales activités

9. Le cadre dans lequel des progrès sont faits vers l'accomplissement de sa mission et de son mandat par le CEFACT-ONU est fondé sur les activités stratégiques suivantes: identifier et analyser les obstacles; concevoir et maintenir des recommandations et des normes; promouvoir, coopérer, coordonner et collaborer. Les principaux aspects de l'approche du CEFACT-ONU à la mise en œuvre de ces activités sont exposés ci-après<sup>2</sup>.

#### A. Identifier et analyser les obstacles

10. Identifier, analyser et comprendre les obstacles et difficultés réglementaires et procéduraux dans les processus, procédures et transactions, et s'atteler à leur élimination ou réduction. Dans le cadre de ce processus, il est important de recueillir de informations sur de possibles travaux en cours ou des recommandations et normes pouvant revêtir une pertinence pour répondre à des exigences, afin d'éviter un gaspillage d'énergie et d'explorer la possibilité d'inclure celles-ci ou de les englober dans les produits attendus du CEFACT-ONU.

#### B. Élaboration et maintien des recommandations et normes

11. Il s'agit d'élaborer et de maintenir les recommandations et des normes mondiales des Nations Unies pour surmonter les obstacles susvisés et faciliter les processus, procédures et transactions, en faisant notamment appel aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Compte tenu de l'accent mis de bout en bout sur toute une série de mesures de la chaîne logistique relatives au commerce transfrontière, le CEFACT-ONU cherchera à faire en sorte que ces normes soient interopérables dans tous les domaines et, si possible, avec les normes d'autres organisations. Tous les niveaux d'interopérabilité seront pris en compte, dans la mesure du possible, avec l'accent mis en premier lieu sur la sémantique et les procédures commerciales.

#### C. Promouvoir

12. Promouvoir l'utilisation des recommandations et des normes du CEFACT-ONU et des meilleures pratiques connexes dans le domaine de la facilitation du commerce et des transactions électroniques, en particulier par l'intermédiaire d'associations appartenant aux secteurs public, industriel ou tertiaire.

#### D. Coopérer, coordonner et collaborer

13. Le CEFACT-ONU travaille étroitement avec le secrétariat au renforcement de la coopération avec les organisations internationales qui s'occupent de la facilitation du commerce, telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), la Conférence des Nations Unies sur le commerce

---

<sup>2</sup> Voir le document intitulé «Un cadre stratégique pour les activités du CEFACT-ONU» (ECE/TRADE/C/CEFACT/2015/7).

et le développement (CNUCED), le Centre du commerce international (CCI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et d'autres organisations compétentes des Nations Unies.

14. Le CEFACT-ONU travaille étroitement aussi avec le secrétariat à œuvrer avec d'autres organisations à la consolidation d'un ensemble cohérent de recommandations et de normes mondiales, gratuites pour tous. En particulier, cela implique la coordination de son travail – le cas échéant, de collaborer – avec d'autres organismes internationaux, intergouvernementaux, et avec des organisations, des forums et des consortiums s'occupant de normalisation. Il s'agit notamment de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), de la Commission électrotechnique internationale (CEI) de l'Union internationale des télécommunications (IUT) et des organisations non gouvernementales (ONG) compétentes, en particulier dans le contexte du Mémoire d'accord ISO/CEI/IUT/CEE sur les transactions électroniques. Ces liens ont été établis et maintenus eu égard à la large application des travaux du CEFACT-ONU dans des domaines qui dépassent le simple cadre du commerce mondial et aux objectifs primordiaux que sont l'interopérabilité entre les applications et l'aptitude à gérer des environnements multilingues.

#### IV. Programme de travail pour 2015-2016

15. Durant la dernière décennie, un intérêt croissant est apparu aux niveaux national, régional et international pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques, en particulier à la suite de la conclusion d'accords mondiaux et régionaux sur la question. Travailler de concert – aussi bien sur une base volontaire qu'imposée – pour élaborer des recommandations et des normes est considéré comme recelant des avantages potentiels importants. En outre, l'accent est mis sur des réponses en temps utile et coordonnées aux besoins prioritaires qui sont liés à des mises en œuvre assorties de dates limites.

16. Le CEFACT-ONU s'appuiera sur son point fort que constitue la réunion d'experts des secteurs public et privé pour traiter de la prochaine génération de prescriptions en matière de facilitation du commerce et de transactions électroniques demandées partout dans le monde. Cet objectif sera atteint par une utilisation opportune des méthodes du Centre, de son processus d'élaboration ouvert, de sa politique en matière de droits de propriété intellectuelle et de sa structure de gestion rationalisée axée sur des projets, afin d'aider les gouvernements et les entreprises à parvenir à une plus grande efficacité et une plus grande efficacité sur la plan national et international.

17. Les domaines cruciaux du Programme de travail pour 2015-2016 qui sont exposés ci-après sont axés sur des thèmes et, en même temps, sont en conformité avec les activités figurant dans le cadre stratégique des activités du CEFACT-ONU. En adoptant cette approche, il est possible de rationaliser le programme de travail et d'attirer l'attention de la Plénière et du Comité exécutif sur le genre de travaux de fond que les experts peuvent avoir à entreprendre. On peut espérer que cela nourrira le débat et fournira des orientations sur toute question revêtant une importance dans le processus d'approbation.

18. En général, les domaines d'intervention figurant dans le Programme de travail pour 2015-2016 démontrent ce qui suit:

- Un accent est sur les efforts tendant à identifier, élaborer et réviser les **recommandations** relatives à facilitation du commerce;
- Un accent prioritaire est placé sur les efforts tendant à faciliter l'élaboration d'une **sémantique** et d'une **interopérabilité** technologiquement neutres;

- Une ouverture est opérée en direction des États membres et des parties prenantes désirant adresser des prescriptions en matière de facilitation du commerce et des transactions électroniques qui peuvent tirer pleinement parti de la série des normes du CEFACT-ONU («interlocuteur unique»).

## **A. Domaine d'intervention I: Procédures commerciales internationales**

19. Un large éventail d'activités seront menées dans le domaine des procédures commerciales internationales durant 2015-2016. Les résultats des activités actuelles de recherche laissent apparaître plusieurs projets potentiels de recommandations qui pourront être soumises pour examen et un certain nombre de recommandations existantes qu'il peut être utile d'examiner, voire de réviser. Il s'agit notamment:

### **A.1 Élaboration et révision des recommandations qui appuient l'Accord de l'OMC sur la facilitation du commerce**

- Recommandation sur l'interopérabilité des guichets uniques
- Révision de la Recommandation n° 4 relative aux organismes nationaux de facilitation du commerce
- Révision/consolidation de la Recommandation n° 18 relative aux mesures destinées à faciliter les procédures du commerce international
- Recommandation relative aux partenariats public-privé en matière de facilitation du commerce
- Recommandation relative aux méthodes de consultation
- Relations commerciales confiantes dans d'autres organismes publics.

### **A.2 Révision des principales recommandations qui doivent être mises à jour**

- Recommandation n° 8 – Méthodes du code d'identification unique (en partenariat avec l'OMD et sa Référence unique d'expédition)
- Recommandation n° 1 – Formule-cadre des Nations Unies pour les documents commerciaux (mise à jour de l'introduction)
- Identification d'autres recommandations qui pourraient être mises à jour (par exemple, la Recommandation n° 6 – Formule-cadre de facture alignée pour le commerce international –, la Recommandation n° 13 – Facilitation des problèmes juridiques reconnus causés par les procédures de dédouanement à l'importation –, la Recommandation n° 22 – Formule-cadre pour les instructions d'expédition normalisées – et la Recommandation n° 27 – Inspection avant expédition).

### **A.3 Élaboration de nouvelles recommandations sur d'autres aspects du commerce international revêtant une pertinence actuelle**

- Couloirs commerciaux multimodaux
- Cybercommerce
- Informatique en nuage
- Reprise/libéralisation des échanges.

### **A.4 Version mise à jour et augmentée du guide pratique sur la facilitation du commerce**

**A.5 La tenue d'un symposium sur l'interopérabilité sémantique des guichets uniques est aussi envisagée durant la période**

**B. Domaine d'intervention II: Réglementation**

20. Le travail dans le domaine de la réglementation s'étend à la comptabilité et à l'audit, aux douanes, à la gestion de l'environnement et aux pouvoirs publics. Certains des thèmes à traiter durant 2015-2016 pourraient comprendre ce qui suit:

- Méthodes efficaces de l'établissement d'un livre journal;
- Déclarations de marchandises dangereuses;
- Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques;
- Fiche de données de sécurité;
- Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances;
- Messages relatifs aux mouvements transfrontières des déchets (Convention de Bâle);
- Aspects réglementaires des certificats signés numériquement;
- Veiller à la légalité et à la sécurité des interactions électroniques transfrontières importantes.

21. Les deux derniers thèmes mentionnés revêtent une pertinence thématique croisée du fait qu'ils ont trait à des questions transfrontières impliquant «la fiabilité, la confiance et l'identité», qui sont difficiles à définir en soi, mais qui, énoncés simplement, concernent la manière dont vous connaissez bien votre interlocuteur.

**C. Domaine d'intervention III: Logistique**

22. Le travail dans le domaine de la logistique couvre un large éventail de thèmes, notamment les finances et les paiements, les achats, les transports et la gestion de la logistique. Durant 2015-2016, au moins les points suivants seront abordés:

- Financement des commandes;
- Financement du commerce/financement de la logistique;
- Logistique industrielle croisée;
- Adjudication en ligne;
- Gestion de l'exécution financière des contrats;
- Traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement du textile;
- Cadre commun d'échange d'informations sur les marchandises;
- Modèle de référence du transport multimodal;
- Échange de données électroniques relatives aux marchandises allant d'une entreprise à l'autre;
- Transport maritime par roll-on roll-off en eau profonde et sur une courte distance.

23. Dans le domaine des marchés publics, l'évolution législative en Europe laisse apparaître une insistance sur l'interopérabilité sémantique. Parmi les mesures qui peuvent être prises durant 2015-2016 figure le travail à l'échelon international au sein

du CEFACT-ONU, où des experts venant du monde entier peuvent alors se retrouver avec leurs collègues européens. Cela pourrait permettre que l'initiative aboutisse à une ouverture des marchés et à une stimulation de la croissance du commerce, en particulier au profit des petites et moyennes entreprises, partout dans le monde. Une autre mesure possible pourrait aussi consister à encourager la participation du Bureau des achats des Nations Unies, les banques multilatérales de développement et d'autres organisations internationales.

#### **D. Domaine d'intervention IV: Thèmes sectoriels**

24. Les thèmes sectoriels durant 2015-2016 peuvent couvrir ce qui suit dans l'agriculture, l'assurance, les voyages et le tourisme, et les services publics:

- Terminologie des pêcheries pour un échange universel;
- Rapports sur observation pour l'agriculture réalisée par un laboratoire électronique;
- Fiche d'échange de données informatisé sur les cultures;
- Traçabilité du bétail, des animaux et du poisson;
- SmartAgrimatics et eFoodChain;
- Certification et authentification électroniques;
- Messages relatifs à l'assurance;
- Systèmes de gestion des services publics dans un marché déréglementé de l'énergie;
- Échange de données sur les «petits hôtels» et les destinations de voyage.

25. La traçabilité dans les domaines sectoriels et autres est une importante notion transcendant les domaines et de nature transfrontière, et des efforts seront faits pour en renforcer la cohérence, en particulier en mettant un accent prioritaire sur l'interopérabilité sémantique et les processus commerciaux communs.

#### **E. Domaine d'intervention V: Méthodes et technologie**

26. Parmi les sujets se rapportant aux méthodes et à la technologie en 2015-2016, on peut citer les suivants:

- Déclarations de conformité relatives aux normes techniques et commerciales;
- Tenue à jour des bibliothèques de référence du CEFACT-ONU;
- Procédures relatives aux normes commerciales;
- Appareils mobiles;
- Interopérabilité sémantique.

27. Dans le cas des déclarations de conformité, celles-ci devront être faites de manière factuelle en établissant une terminologie précise et cohérente, et comprenant des clauses claires de conformité pour chaque norme et spécification technique. Le CEFACT-ONU pourrait aussi établir, éventuellement en coopération avec d'autres organisations, un registre de conformité dans lequel les utilisateurs et les organisations s'occupant de normalisation pourraient faire connaître leur déclaration de conformité propre.

28. S'agissant de la tenue à jour des bibliothèques de référence du CEFACT-ONU, il y a lieu de mieux harmoniser sous les auspices du CEFACT-ONU les différentes bibliothèques, telles que la bibliothèque des éléments de base, les Règles des Nations Unies concernant

l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT-ONU) et le Répertoire des données commerciales des Nations Unies (UNTDDED). Les méthodes, la fréquence et les procédures de publication doivent être révisées pour assurer l'interopérabilité. En outre, tous les aspects de la tenue à jour et de l'évolution future de LOCODE-ONU doivent être révisés avec soin.

29. Quant aux normes de procédures commerciales, il convient d'en établir pour les versions les plus récentes de la Spécification technique relative aux éléments de base et des Règles de désignation et de conception XML. Il s'agit notamment de règles d'harmonisation des éléments de base et de vérification des bibliothèques ainsi que de la définition de l'ensemble de publications.

30. Concernant les appareils mobiles, la possibilité d'en accroître l'utilisation dans le domaine du commerce international doit être explorée et une analyse d'impact doit être entreprise sur les normes existantes du CEFACT-ONU et sur quelles nouvelles normes il conviendrait d'élaborer.

31. Enfin, l'interopérabilité sémantique constitue un domaine d'intérêt essentiel. Une validation du concept figurant dans le Mémoire d'accord du Groupe de gestion des normes applicables aux transactions électroniques pourrait permettre une évaluation des méthodes et des spécifications techniques du CEFACT-ONU.

## **F. Domaine d'intervention VI: Appui**

32. Deux principaux sujets de soutien sont aussi inclus dans les activités 2015-2016:

- Communication;
- Tenue à jour.

33. Concernant la communication, elle reste une priorité, prise en charge en collaboration avec le secrétariat, qui gère le site Internet. Les activités de communication doivent être renforcées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du CEFACT-ONU et peuvent être renforcées par ce qui est fait dans le cadre des activités d'appui au programme du Bureau.

34. Quant à la tenue à jour, les efforts doivent se poursuivre avec l'appui des experts et du secrétariat dans le cadre d'un éventail de tâches et d'initiatives faisant intervenir aussi EDIFACT-ONU, les listes de code, la bibliothèque des éléments de base et le schéma XML. En particulier, le secrétariat travaillera avec experts sur les processus de tenue à jour de LOCODE-ONU et sur les possibilités de renforcer ces processus.